



PHOTO

84, rue Léon Jouhaux 69003 LYON  
09 52 910 900

Association QUATZYEUX  
N° SIRET: 810 490 748 00011

**2017 - 2018**

**Bulletin d'inscription 2017/2018**

Remplir et signer **les 2 pages** du dossier d'inscription  
Joindre : ⇒  **votre règlement (chèques ou espèces)**  
⇒ **1 assurance extrascolaire** (pour les mineurs)

Re  In  As

Mme  M.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Téléphone \* : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

\*Obligatoire pour les mineurs Email (LETTRES MAJUSCULES): \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

⇒ **Cotisations annuelles 17/18**

Tarif Normal      Tarif Réduit

Atelier PHOTO Matin  Après-midi       **285 €**      **245 €**

Atelier PHOTO STUDIO      **325 €**      **285 €**

La Séance      **35 €**

J'ai **une réduction** :  famille  insc. > 1<sup>er</sup> nov.  avoir, de : - €

Je choisis de régler par  1  2  3  4 chèque(s)  espèces.

Les cotisations ci-contre concernent  
tous les cours réguliers **hors  
vacances  
scolaires de la zone A.**

⇒ **Réduction « famille »** pour les  
membres de la même famille  
(parents / enfants, frères / sœurs,  
conjoint(e)s) : se renseigner à  
l'accueil.

⇒ Cotisations dégressives à partir  
du 1<sup>er</sup> novembre : se renseigner à  
l'accueil.

**Réservé à l'atelier**

**Total :** \_\_\_\_\_ **Ordre des chèques : « Nicolas PROST »**

Merci de nous signaler dans ce cadre toute information liée à votre santé que vous jugez utile de porter à notre connaissance, c'est-à-dire toute faiblesse ou handicap pouvant présenter un risque pour vous ou votre entourage :

Je m'engage à respecter pleinement et sans conditions le règlement intérieur de l'**ATELIER FROGGY ART** dont un extrait est présenté au dos de cette feuille.

J'ai bien noté qu'**au-delà des 8 jours d'essai, toute inscription est définitive et qu'aucun remboursement n'est possible.**

Fait à : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature :

**Petit questionnaire pour les nouveaux :**

⇒ **Avez-vous déjà pratiqué le dessin ?**

Si oui :  
Combien de temps ?

⇒ **Comment avez-vous connu notre Atelier ?**

**Prospectus :**

Boîte aux lettres  
 Affiches

**Institutions :**

Mairie  
 Local FROGGY ART

**Publications :**

Petit Bulletin

**Communications :**

Internet

**Professionnels :**

Magasin de dessins  
 Commerçant

**Manifestations :**

Journée portes ouvertes

**L'atelier :**

Pancarte parking  
 Par connaissance

**Autre :**

Nous vous souhaitons la bienvenue et sommes très heureux de vous accueillir au sein de notre atelier qui a pour objectif la pratique et le développement de la photo sous toutes ses formes, et autres ateliers affinitaires et complémentaires. Nous concentrons tous nos efforts sur la qualité de l'enseignement. C'est pourquoi, nous tenons à vous faire part ici de quelques points importants du règlement intérieur de notre atelier.

**Au sujet des inscriptions : Afin de vous permettre de faire le bon choix, l'atelier accorde pour chaque inscription une période d'essai de 8 jours pendant laquelle vous pouvez tout annuler sans avoir à vous justifier. Passé ce délai de 8 jours, votre inscription sera définitivement enregistrée et aucune cotisation ne pourra être remboursée.**

**Au sujet des mineurs**, l'atelier se dégage de toute responsabilité dans les 3 cas suivants :

- en dehors des heures de cours, - si l'enfant ne s'est pas présenté au cours, - en cas de cours annulé.

Un enseignant absent se fait systématiquement remplacer pour que le cours ait bien lieu. Mais, même si cela est très rare, un cours peut être annulé à cause d'un problème de dernière minute. C'est la raison pour laquelle les parents, ou le tuteur légal, doivent s'assurer de la présence de l'enseignant à chaque cours.

**Pour la sécurité de chacun, Nicolas PROST l'enseignant, se garde le droit et la responsabilité de renvoyer immédiatement toutes personnes qui compromettraient la pratique, ou qui auraient une attitude ou des propos déplacés ou dangereux.**

**Toute détérioration du matériel** résultant de la négligence, d'acte malveillant ou autre entraîne un coût de remise en état supporté par son ou ses responsables. Les inscrits doivent respecter le mobilier et la propreté du local.

**Au niveau de la pratique de la photo**, nous sommes très attachés au cadre de la pratique et de l'enseignement qui est orienté principalement vers des techniques de prises de vues et une sensibilité du regard, mais une autre déclinaison peut être envisagée selon la motivation du groupe. C'est à Nicolas PROST que revient la responsabilité de l'atelier photo assisté par Stéphane FRANCOIS.

**L'élève autorise Nicolas PROST à utiliser**, sans contrepartie, les travaux réalisés sous sa conduite, dans le cadre d'opérations de promotion de l'atelier (expositions de travaux d'élèves, envois de documentation, journée portes ouvertes, festivals et autres manifestations).

Nous espérons que vous apprécierez la bonne ambiance, la qualité de l'enseignement, l'organisation des cours, et, évidemment, la pratique de la photo. Nicolas PROST reste à votre entière disposition pour toutes vos questions et vous souhaite une bonne et heureuse année artistique.

## Autorisation d'utilisation de l'image

Des photos ou des films peuvent être réalisés occasionnellement lors des cours, stages, et toutes autres activités ou manifestations organisées par Nicolas PROST. Dans le cadre de la promotion et de la présentation de l'atelier, ces photos et ces images vidéo, peuvent être exploitées sans contrepartie financière et avec votre accord en nombre illimité et sur tout type de support connu ou à venir (plaquettes publicitaires, affiches, site internet de l'atelier...).

**OUI, j'autorise** Nicolas PROST à utiliser mon image sans contrepartie financière

**NON, je n'autorise pas** Nicolas PROST à utiliser mon image.

Et/ou celle de mon enfant : \_\_\_\_\_ Né le : \_\_\_\_\_

## Autorisation d'intervention médicale en cas de besoin pour les années 2017 et 2018

Un accident, même s'il est peu probable, est toujours possible. Dans ce cas, l'évacuation se fait vers le centre hospitalier le plus proche. Le personnel médical se refusant d'intervenir sans un accord préalable écrit, nous vous demandons de bien vouloir compléter cette attestation.

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

Moi-même et/ou  Mon enfant : \_\_\_\_\_

**Atteste avoir pris connaissance de la présentation et extrait du règlement intérieur présenté sur cette page et autorise, pour les années 2017 et 2018, le responsable à prendre toutes les mesures nécessaires pour ma santé ; y compris l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale d'urgence selon les prescriptions du corps médical consulté.**

Fait à : \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention " lu et approuvé " :

Date : \_\_\_\_\_